

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉBATS PARLEMENTAIRES  
ASSEMBLÉE NATIONALE

---

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10<sup>e</sup> Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

(1<sup>re</sup> SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du lundi 3 octobre 1994



## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. Ouverture de la première session ordinaire de 1994-1995 (p. 4871).
2. Décès de députés (p. 4871).
3. Remplacement de députés décédés (p. 4871).
4. Nomination de députés en mission temporaire (p. 4871).
5. Fin de la mission de députés (p. 4871).
6. Saisine pour avis de commissions (p. 4871).
7. Décisions du Conseil constitutionnel (p. 4872).
8. Fixation de l'ordre du jour (p. 4872).
9. Dépôt d'un projet de loi (p. 4873).
10. Dépôt d'un projet de loi de finances (p. 4873).
11. Dépôt de propositions de loi organique (p. 4873).
12. Dépôt de propositions de loi (p. 4873).
13. Dépôt de propositions de résolution (p. 4874).
14. Dépôt de rapports (p. 4875).
15. Dépôt de rapports en application de lois (p. 4875).
16. Dépôt de rapports d'information (p. 4875).
17. Dépôt d'avis (p. 4875).
18. Dépôt d'un rapport sur l'exécution du BAPSA pour 1993 (p. 4876).
19. Dépôt du rapport sur l'emploi de la langue française (p. 4876).
20. Ordre du jour (p. 4876).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à seize heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## OUVERTURE DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

**M. le président.** Conformément à l'article 28 de la Constitution, je déclare ouverte la première session ordinaire de 1994-1995.

2

## DÉCÈS DE DÉPUTÉS

**M. le président.** Nous avons appris avec tristesse le décès de notre collègue André Rossi, député de la cinquième circonscription de l'Aisne, survenu le 22 août dernier, ainsi que le décès de notre collègue Serge Charles, député de la neuvième circonscription du Nord, survenu le 12 septembre.

Je prononcerai l'éloge funèbre d'André Rossi demain, mardi 4 octobre, à seize heures, et l'éloge funèbre de Serge Charles le mardi 11 octobre, également à seize heures.

3

## REPLACEMENT DE DÉPUTÉS DÉCÉDÉS

**M. le président.** J'ai reçu de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, en application des articles L.O. 176-1 et L.O. 179 du code électoral :

- une communication en date du 23 août 1994 m'informant du remplacement d'André Rossi par M. Renaud Dutreil ;

- et une communication en date du 14 septembre 1994 m'informant du remplacement de Serge Charles par M. Patrick Delnatte.

4

## NOMINATION DE DÉPUTÉS EN MISSION TEMPORAIRE

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre des lettres m'informant qu'il avait chargé MM. René Couveinhes, Philippe Langenieux-Villard, Nicolas Forisier, Mme Françoise de Veyrinas, MM. Richard Dell'Agola, Jean Rosselot, Adrien Zeller et Michel Hunault de missions temporaires, dans le cadre des dispositions de l'article L.O. 144 du code électoral.

Les décrets correspondants ont été publiés au *Journal officiel* des 16 juillet, 23 août, 1<sup>er</sup>, 8 et 30 septembre 1994.

5

## FIN DE LA MISSION DE DÉPUTÉS

**M. le président.** Par lettres du 22 août, 31 août et 20 septembre, M. le Premier ministre m'a informé que les missions temporaires précédemment confiées, en application de l'article L.O. 144 du code électoral, à MM. Renaud Muselier et Marc-Philippe Daubresse avaient pris fin le 22 août 1994 et que celles confiées à MM. Olivier Dassault et Bernard Serrou avaient pris fin respectivement le 1<sup>er</sup> et le 22 septembre 1994.

6

## SAISINE POUR AVIS DE COMMISSIONS

**M. le président.** J'informe l'Assemblée que, d'une part, la commission des finances, de l'économie générale et du Plan et la commission de la défense nationale et des forces armées ont décidé de se saisir pour avis du projet de loi d'orientation et de programmation relatif à la sécurité (n° 1490) et que, d'autre part, la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République a décidé de se saisir pour avis du projet de loi relatif au statut fiscal de la Corse (n° 1495).

7

## DÉCISIONS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

**M. le président.** J'informe l'Assemblée que le Conseil constitutionnel a publié :

- au *Journal officiel* du 23 juillet 1994, sa décision déclarant partiellement conforme à la Constitution la loi complétant le code du domaine de l'Etat et relative à la constitution de droits réels sur le domaine public.

Ce texte lui avait été déféré par soixante députés, en application de l'article 61, deuxième alinéa, de la Constitution.

- au *Journal officiel* du 29 juillet 1994, sa décision déclarant conformes à la Constitution la loi relative au respect du corps humain et la loi relative au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain, à l'assistance médicale à la procréation et au diagnostic prénatal.

Ces textes lui avaient été déferés par M. le président de l'Assemblée nationale, d'une part, et par plus de soixante députés, d'autre part, en application de l'article 61, deuxième alinéa, de la Constitution :

- au *Journal officiel* du 2 août 1994, sa décision déclarant partiellement conforme à la Constitution la loi relative à l'emploi de la langue française.

Ce texte lui avait été déféré par soixante députés, en application de l'article 61, deuxième alinéa, de la Constitution.

- au *Journal officiel* du 6 août 1994 :

d'une part, sa décision déclarant conforme à la Constitution la loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier. Ce texte lui avait été déféré par plus de soixante députés, en application de l'article 61, deuxième alinéa, de la Constitution ;

d'autre part, sa décision déclarant partiellement conforme à la Constitution la loi relative à la protection sociale complémentaire des salariés et portant transposition des directives n° 92-49 et n° 92-96 des 18 juin et 10 novembre 1992 du Conseil des communautés européennes.

Ce texte lui avait été déféré par plus de soixante sénateurs, en application de l'article 61, deuxième alinéa, de la Constitution.

8

## FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 14 octobre inclus a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Demain, mardi 4 octobre à seize heures, après l'éloge funèbre d'André Rossi :

Dépôt du rapport annuel de la Cour des comptes ;  
Communication hebdomadaire du Gouvernement ;  
Cinq projets de ratification de conventions fiscales.

Mercredi 5 octobre, à quinze heures ; après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Projet, adopté par le Sénat, relatif à la sécurité.

Jeudi 6 octobre, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

A quinze heures et vingt et une heures trente :

Suite du projet relatif à la sécurité.

Vendredi 7 octobre à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Suite du projet relatif à la sécurité.

Projet, adopté par le Sénat, relatif au statut fiscal de la Corse.

Lundi 10 octobre, à quinze heures et vingt et une heures trente :

Projet, adopté par le Sénat, relatif au prix des fermages.

Mardi 11 octobre, à seize heures, après la communication hebdomadaire du Gouvernement, et vingt et une heures trente,

Mercredi 12 octobre, à neuf heures trente, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente,

Jeudi 13 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente,

Et vendredi 14 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Discussion générale et discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1995, le débat sur l'article de la première partie sur le prélèvement au bénéfice des Communautés européennes ayant lieu jeudi 13 octobre, à quinze heures.

La conférence des présidents a décidé, en application de l'article 65-1 du règlement, que les explications de vote et le vote sur l'ensemble de la première partie auront lieu le mardi 18 octobre, après-midi, après la communication du Gouvernement.

J'informe l'Assemblée que la conférence des présidents a également décidé que la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1995 se déroulera du mardi 18 octobre au mercredi 16 novembre, conformément au calendrier qui sera annexé au compte rendu de la présente séance.

Enfin, la conférence des présidents a été saisie de demandes tendant à l'application de la procédure d'adoption simplifiée à la discussion des cinq projets de ratification de conventions fiscales inscrites à l'ordre du jour du mardi 4 octobre.

Il peut être fait opposition à ces demandes, dans les conditions prévues à l'article 104 du règlement, jusqu'à ce soir, 18 heures.

J'avais par ailleurs recueilli l'assentiment - unanime - de la conférence des présidents lorsque je lui avais fait part de mon souhait de reporter, si cela était possible, les rappels au règlement à mardi, c'est-à-dire à demain, juste après l'éloge funèbre d'André Rossi et le dépôt par M. le premier président de la Cour des comptes du rapport annuel de la juridiction financière.

Si personne n'y voit d'inconvénient, nous pourrions rester sur ces bases et reporter d'éventuels rappels au règlement à demain après-midi.

**M. Claude Bartolone.** Vos désirs sont des ordres !

**M. le président.** Certes.

**M. Laurent Cathala.** Nous sommes disciplinés ! (*Sourires.*)

9

**DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI**

**M. le président.** J'ai reçu, le 27 juillet 1994, de M. le Premier ministre, un projet de loi relatif à la partie législative du livre IX (nouveau) du code rural.

Ce projet de loi, n° 1505, est renvoyé à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

10

**DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI DE FINANCES**

**M. le président.** J'ai reçu, le 21 septembre 1994, de M. le Premier ministre, le projet de loi de finances pour 1995.

Ce projet de loi, n° 1530, est renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

11

**DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI ORGANIQUE**

**M. le président.** J'ai reçu, le 30 juillet 1994, de Mme Elisabeth Hubert, une proposition de loi organique tendant à rendre incompatible le mandat de parlementaire avec l'exercice des fonctions de président de Conseil général et de président de Conseil régional ; compléter la liste des mandats électoraux ou fonctions électives dont le cumul est limité pour y faire figurer les fonctions de président de communautés urbaines, président de communautés de communes, président de communautés de villes, président de syndicat intercommunal, président de district, de plus de 100 000 habitants ; rendre incompatible le mandat de parlementaire avec le mandat de représentant au Parlement européen.

Cette proposition de loi organique, n° 1522, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 15 septembre 1994, de M. Philippe Vasseur, une proposition de loi organique visant à rendre publique la situation patrimoniale des élus, de leur conjoint et de leurs enfants à charge.

Cette proposition de loi organique, n° 1527, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 22 septembre 1994, de M. Robert Pandraud, une proposition de loi organique modifiant l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi orga-

nique relative aux lois de finances et tendant à améliorer le contrôle du Parlement sur la participation de la France au budget des Communautés européennes.

Cette proposition de loi organique, n° 1532, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

12

**DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI**

**M. le président.** J'ai reçu, le 28 juillet 1994, de M. Jean-Pierre Abelin, une proposition de loi tendant à modifier la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen, et visant à faire partager chaque liste candidate par un collège d'élus.

Cette proposition de loi, n° 1506, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

J'ai reçu, le 28 juillet 1994, de MM. Michel Bouvard et Hervé Gaymard, une proposition de loi visant à compléter les dispositions de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne.

Cette proposition de loi, n° 1507, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 28 juillet 1994, de M. Michel Fanget une proposition de loi relative à l'interdiction des pitt-bulls.

Cette proposition de loi, n° 1508, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 28 juillet 1994, de M. Frantz Taittinger une proposition de loi visant à modifier l'article 395 du code de procédure pénale pour augmenter le maximum de l'emprisonnement prévu par la loi dans le cadre de l'application de la procédure de comparution immédiate.

Cette proposition de loi, n° 1509, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 28 juillet 1994, de M. Jean-Louis Masson une proposition de loi tendant à instituer une consultation obligatoire du conseil général et du conseil municipal lors de l'examen des demandes dérogatoires d'ouverture de pharmacie.

Cette proposition de loi, n° 1510, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 28 juillet 1994, de M. Jean-Louis Masson une proposition de loi tendant à remédier aux discriminations créées par le calcul de l'impôt sur la fortune à l'encontre des couples mariés.

Cette proposition de loi, n° 1511, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 28 juillet 1994, de M. Jean-Louis Masson une proposition de loi relative à l'utilisation par les fonctionnaires de la police nationale de leurs armes de service.

Cette proposition de loi, n° 1512, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 28 juillet 1994, de M. Jean-Louis Masson une proposition de loi tendant à supprimer toute discrimination dans la répartition du temps de propagande officielle à la radio et à la télévision entre les listes de candidats pour l'élection des représentants de la France au Parlement européen.

Cette proposition de loi, n° 1513, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 28 juillet 1994, de M. Xavier de Roux et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative à certaines modalités du choix des candidats à l'élection du Président de la République.

Cette proposition de loi, n° 1514, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 28 juillet 1994, de M. Ernest Chénier une proposition de loi visant à réaffirmer la laïcité du service public d'éducation, élément essentiel de la laïcité de l'Etat et de la neutralité des services publics, par la modification de la loi (n° 89-486 du 10 juillet 1989) d'orientation sur l'éducation.

Cette proposition de loi, n° 1515, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 28 juillet 1994, de M. Jean-Louis Masson une proposition de loi tendant à assurer une représentation spécifique des chômeurs aux conseils d'administration de l'ANPE et de l'UNEDIC.

Cette proposition de loi, n° 1516, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 28 juillet 1994, de M. Frantz Taittinger, une proposition de loi visant à préciser les pouvoirs du directeur général d'une société par actions quant à sa capacité d'ester en justice.

Cette proposition de loi, n° 1517, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 28 juillet 1994, de M. Pierre-Rémy Housin, une proposition de loi tendant à modifier la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen et à rendre obligatoire le parrainage des listes candidates aux élections européennes.

Cette proposition de loi, n° 1518, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 28 juillet 1994, de M. Serge Lepeltier, une proposition de loi visant à permettre aux élus concernés par les règles relatives au cumul des mandats d'opter dans les quinze jours qui suivent l'approbation de leur compte de campagne.

Cette proposition de loi, n° 1519, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 28 juillet 1994, de M. Pierre Pascallon, une proposition de loi créant un Fonds national d'amortissement des variations climatiques pour les stations de sports d'hiver.

Cette proposition de loi, n° 1520, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

13

#### DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION

**M. le président.** J'ai reçu, le 28 juillet 1994, de M. Martin Malvy et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les contrôles exercés par les services de police sur les partis politiques.

Cette proposition de résolution n° 1521 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

J'ai reçu, le 23 août 1994, de M. Denis Jacquat, une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête chargée d'établir un bilan des différentes mesures de délocalisations administratives ainsi qu'un schéma directeur pour les nouvelles opérations envisagées.

Cette proposition de résolution, n° 1524, est renvoyée à la commission de la production et des échanges.

J'ai reçu, le 6 septembre 1994, de M. Gilbert Biessy et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution modifiant le règlement de l'Assemblée nationale pour permettre l'expression du pluralisme au sein des groupes politiques.

Cette proposition de résolution, n° 1525, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

J'ai reçu, le 20 septembre 1994, de M. Alain Marsaud une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête chargée d'établir les conditions dans lesquelles ont été entravées les procédures judiciaires à l'encontre de l'ancien secrétaire général de la police du gouvernement de Vichy.

Cette proposition de résolution, n° 1528, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

J'ai reçu, le 27 septembre 1994, de M. Alain Bocquet et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les pratiques de certains organismes spécialisés dans la construction et la gestion de logements en accession sociale à la propriété.

Cette proposition de résolution, n° 1534, est renvoyée à la commission de la production et des échanges.

14

## DÉPÔT DE RAPPORTS

**M. le président.** J'ai reçu, le 22 septembre 1994, de M. Gérard Léonard, un rapport, n° 1531, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur le projet de loi, adopté par le Sénat, d'orientation et de programmation relatif à la sécurité (n° 1490).

J'ai reçu, le 28 septembre 1994, de M. André Fanton, un rapport, n° 1536, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur la proposition de loi, adoptée par le Sénat (n° 1396) et la proposition de loi de M. Claude Gaillard (n° 333), tendant à permettre à un majeur en tutelle d'être inscrit sur une liste électorale et de voter si le juge l'y autorise.

J'ai reçu, le 28 septembre 1994, de M. Daniel Soulage, un rapport, n° 1537, fait au nom de la commission de la production et des échanges, sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif au prix des fermages (n° 1502).

J'ai reçu, le 28 septembre 1994, de Mme Monique Papon, un rapport, n° 1538, fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République portugaise en matière d'impôts sur les successions et les donations (ensemble un échange de lettres interprétatif) (n° 1483).

J'ai reçu, le 28 septembre 1994, de M. Claude Barate, un rapport, n° 1539, fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (n° 1400).

J'ai reçu, le 28 septembre 1994, de M. Aymeri de Montesquiou, un rapport, n° 1540, fait au nom de la commission des affaires étrangères sur :

- le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'avenant à la convention du 18 février 1982 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur les successions (ensemble un échange de lettres interprétatif) (n° 1401) ;

- le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'avenant à la convention fiscale du 7 février 1982 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Etat de Koweït en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur les successions, modifiée par l'avenant du 27 septembre 1989 (n° 1403) ;

- le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'avenant à la convention du 19 juillet 1985 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Emirats arabes unis en vue d'éviter les doubles impositions (n° 1404).

J'ai reçu, le 29 septembre 1994, de M. Gilbert Gantier, un rapport, n° 1541, fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif au statut fiscal de la Corse (n° 1495).

15

DÉPÔT DE RAPPORTS  
EN APPLICATION DE LOIS

**M. le président.** J'ai reçu le 22 juillet 1994 de M. le premier président de la Cour des comptes, en application de l'article 13 de la loi n° 92-1203 du 6 novembre 1992 portant règlement définitif du budget de 1990, un rapport sur l'exécution des lois de finances en vue du règlement du budget de l'exercice 1993.

J'ai reçu le 12 août 1994 de M. le Premier ministre, en application de l'article 16 de la loi n° 94-6 du 4 janvier 1994 portant aménagement de la législation relative à la garantie des métaux précieux et aux pouvoirs de contrôle des agents des douanes sur la situation administrative de certaines personnes, un rapport sur les modalités d'assouplissement de l'obligation de tenue du registre de police par les fabricants et marchands de métaux précieux, prévu par l'article 537 du code général des impôts.

J'ai reçu, le 26 septembre 1994, de M. le Premier ministre, en application de l'article 59 de la loi n° 65-997 du 29 novembre 1965 le rapport d'activité du Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (C.N.A.S.E.A.) pour l'année 1993.

J'ai reçu le 27 septembre 1994 de M. le Premier ministre, en application de l'article 43 de la loi de finances pour 1980 (n° 80-30 du 18 janvier 1980) un rapport sur la gestion du Fonds national pour le développement du sport.

16

## DÉPÔT DE RAPPORTS D'INFORMATION

**M. le président.** J'ai reçu, le 10 août 1994, de M. Robert Pandraud, un rapport d'information, n° 1523, déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne sur les propositions d'actes communautaires soumises par le Gouvernement à l'Assemblée nationale du 11 juillet au 9 août 1994 (n° E 274 à E 283).

J'ai reçu, le 14 septembre 1994, de M. Robert Pandraud, un rapport d'information, n° 1526, déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne, sur les propositions d'actes communautaires soumises par le Gouvernement à l'Assemblée nationale du 10 août au 2 septembre 1994 (n° E 284 à E 292).

J'ai reçu, le 21 septembre 1994, de Mme Nicole Catala, un rapport d'information, n° 1529, déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne sur la proposition de directive du Conseil concernant la constitution d'un comité européen ou l'établissement d'une procédure pour l'information et la consultation des travailleurs dans les entreprises et groupes d'entreprises de dimension communautaire (n° E 259).

17

**DÉPÔT D'AVIS**

**M. le président.** J'ai reçu, le 23 septembre 1994, un avis, n° 1533, présenté par M. Robert Poujade au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par le Sénat, d'orientation et de programmation relatif à la sécurité (n° 1490).

J'ai reçu, le 29 septembre 1994, un avis, n° 1542, présenté par M. José Rossi au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sur le projet de loi, adopté par le Sénat, d'orientation et de programmation relatif à la sécurité (n° 1490).

J'ai reçu, le 28 septembre 1994, de M. Pierre Pasquini, un avis, n° 1535, présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif au statut fiscal de la Corse (n° 1495).

18

**DÉPÔT D'UN RAPPORT  
SUR L'EXÉCUTION DU BAPSA POUR 1993**

**M. le président.** J'ai reçu, le 14 septembre 1994, de M. le Premier ministre, en application de l'article 1003-7 du code rural, le rapport sur l'exécution du budget annexe des prestations sociales agricoles pour l'année 1993.

19

**DÉPÔT DU RAPPORT SUR L'EMPLOI  
DE LA LANGUE FRANÇAISE**

**M. le président.** J'ai reçu, le 20 septembre 1994, un rapport sur l'emploi de la langue française et des dispositions des conventions ou traités internationaux relatifs au statut de la langue française dans les institutions internationales, déposé en application de l'article 22 de la loi n° 94-345 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française.

20

**ORDRE DU JOUR**

**M. le président.** Mardi 4 octobre 1994, à seize heures, séance publique :

Eloge funèbre d'André Rossi ;

Dépôt du rapport annuel de la Cour des comptes ;

Communication du Gouvernement sur la politique de lutte contre la drogue et la toxicomanie ;

Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, n° 1400, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouver-

nement de la République d'Afrique du Sud en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune ;

M. Claude Barate, rapporteur au nom de la commission des affaires étrangères (rapport n° 1539).

(Procédure d'adoption simplifiée)

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, n° 1401, autorisant l'approbation de l'avenant à la convention du 18 février 1982 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du royaume d'Arabie Saoudite en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur les successions (ensemble un échange de lettres interprétatif) ;

M. Aymeri de Montesquiou, rapporteur au nom de la commission des affaires étrangères (rapport n° 1540).

(Procédure d'adoption simplifiée)

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, n° 1403, autorisant l'approbation de l'avenant à la convention fiscale du 7 février 1982 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Etat de Koweït en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur les successions, modifiée par l'avenant du 27 septembre 1989 ;

M. Aymeri de Montesquiou, rapporteur au nom de la commission des affaires étrangères (rapport n° 1540).

(Procédure d'adoption simplifiée)

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, n° 1404, autorisant l'approbation de l'avenant à la convention du 19 juillet 1989 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Emirats arabes unis en vue d'éviter les doubles impositions ;

M. Aymeri de Montesquiou, rapporteur au nom de la commission des affaires étrangères (rapport n° 1540).

(Procédure d'adoption simplifiée)

Discussion du projet de loi, n° 1483, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République portugaise en matière d'impôts sur les successions et les donations (ensemble un échange de lettres interprétatif) ;

Mme Monique Papon, rapporteur au nom de la commission des affaires étrangères (rapport n° 1538).

(Procédure d'adoption simplifiée)

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures dix.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,  
JEAN PINCHOT*

**ORDRE DU JOUR  
ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS**

(Réunion du mardi 27 septembre 1994)

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 14 octobre 1994 inclus est ainsi fixé :

**Lundi 3 octobre 1994, l'après-midi, à seize heures :**

Ouverture de la première session ordinaire de 1994-1995. Fixation de l'ordre du jour.

**Mardi 4 octobre 1994, l'après-midi, à seize heures :**

Eloge funèbre d'André Rossi.

Dépôt du rapport annuel de la Cour des comptes.

Communication du Gouvernement.

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République

d'Afrique du Sud en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (n° 1400) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'avenant à la convention du 18 février 1982 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur les successions (ensemble un échange de lettres interprétatif) (n° 1401) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'avenant à la convention fiscale du 7 février 1982 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Etat de Koweït en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur les successions, modifiée par l'avenant du 27 septembre 1989 (n° 1403) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'avenant à la convention du 19 juillet 1989 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Emirats arabes unis en vue d'éviter les doubles impositions (n° 1404) ;

Discussion du projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République portugaise en matière d'impôts sur les successions et les donations (ensemble un échange de lettres interprétatif) (n° 1483), ces textes ayant fait l'objet d'une demande d'application de la procédure d'adoption simplifiée (art. 103 à 107 du règlement).

**Mercredi 5 octobre 1994**, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion du projet de loi d'orientation et de programmation, adopté par le Sénat, relatif à la sécurité (n° 1490, 1531, 1533).

**Jeu**di 6 octobre 1994 :

Le matin, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

L'après-midi, à quinze heures et le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi d'orientation et de programmation, adopté par le Sénat, relatif à la sécurité (n° 1490, 1531, 1533).

**Vend**redi 7 octobre 1994, le matin, à neuf heures trente, l'après midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi d'orientation et de programmation, adopté par le Sénat, relatif à la sécurité (n° 1490, 1531, 1533).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif au statut fiscal de la Corse (n° 1495).

**Lun**di 10 octobre 1994, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif au prix des fermages (n° 1502).

**Mardi** 11 octobre 1994, l'après-midi, à seize heures, après la communication du Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente.

**Mer**credi 12 octobre 1994, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente.

**Jeu**di 13 octobre 1994, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente.

**Vend**redi 14 octobre 1994, le matin, à neuf heures trente, et l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion générale et discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1995 (n° 1530) (1) (2).

(1) Le débat sur l'article sur le prélèvement au bénéfice des communautés européennes aura lieu le jeudi 13 octobre 1994, à quinze heures.

(2) Les explications de vote et le vote sur l'ensemble de la première partie auront lieu le mardi 18 octobre 1994 après midi, après la communication du Gouvernement.

Par ailleurs la conférence des présidents a décidé que la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1995 se déroulera du mardi 18 octobre 1994 au mercredi 16 novembre 1994, conformément au calendrier ci-annexé.

CALENDRIER DE LA DISCUSSION DE LA DEUXIÈME PARTIE DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1995 (1)

	Durée prévue
<b>Mardi 18 octobre 1994</b> (après-midi et soir) :	
Culture et francophonie.....	3 h 50
<b>Mercredi 19 octobre 1994</b> (matin, après-midi et soir) :	
Légion d'honneur et ordre de la Libération.....	0 h 25
Justice.....	4 h 50
Coopération.....	3 h 05
<b>Jeu</b> di 20 octobre 1994 (matin, après-midi et soir) :	
Enseignement supérieur et recherche.....	5 h 45
Entreprises et développement économique, petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat.....	4 h 35
<b>Vend</b> redi 21 octobre 1994 (matin, après-midi et soir) :	
Aménagement du territoire.....	5 h 45
Environnement.....	3 h 40
<b>Lun</b> di 24 octobre 1994 (après-midi et soir) :	
Industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur.....	7 h 00
<b>Mardi</b> 25 octobre 1994 (matin, après-midi et soir) :	
Travail, emploi et formation professionnelle.....	5 h 40
Jeunesse et sports.....	3 h 15
<b>Mer</b> credi 26 octobre 1994 (matin, après-midi et soir) :	
Logement.....	5 h 30
Services du Premier ministre: services généraux, S.G.D.N., Conseil économique et social, Plan, Journaux officiels, rapatriés.....	3 h 55
<b>Jeu</b> di 27 octobre 1994 (matin, après-midi et soir) :	
Agriculture et pêche, B.A.P.S.A.....	10 h 35
<b>Vend</b> redi 28 octobre 1994 (matin, après-midi et soir) :	
Education nationale.....	5 h 40
Communication.....	3 h 10
<b>Mer</b> credi 2 novembre 1994 (matin, après-midi et soir) :	
Défense.....	7 h 10
<b>Jeu</b> di 3 novembre 1994 (matin, après-midi et soir) :	
Affaires étrangères: affaires européennes.....	3 h 10
Affaires étrangères.....	5 h 10
<b>Vend</b> redi 4 novembre 1994 (matin, après-midi et soir) :	
Ville.....	4 h 15
Anciens combattants et victimes de guerre.....	4 h 00
<b>Lun</b> di 7 novembre 1994 (après-midi et soir) :	
Intérieur.....	6 h 15
<b>Mardi</b> 8 novembre 1994 (matin, après-midi et soir) :	
Départements et territoires d'outre-mer.....	6 h 25
<b>Mer</b> credi 9 novembre 1994 (matin, après-midi et soir) :	
Fonction publique.....	2 h 10
Tourisme.....	2 h 45

(1) Le mardi après midi, la discussion s'engagera à l'issue de la communication hebdomadaire du Gouvernement et le mercredi après midi à l'issue des questions au Gouvernement

	Durée prévue
Équipement et transports : urbanisme et services communs, transports terrestres, routes, sécurité routière, mer, transport aérien, météorologie, aviation civile.....	8 h 35
<b>Jeudi 10 novembre 1994 (matin et après-midi) :</b>	
Équipement et transports : urbanisme et services communs, transports terrestres, routes, sécurité routière, mer, transport aérien, météorologie, aviation civile (suite).	
<b>Lundi 14 novembre 1994 (après-midi et soir) :</b>	
Après le débat sur le rapport relatif à l'évolution des régimes obligatoires de base de la sécurité sociale, examen des crédits des affaires sociales et santé.....	10 h 05
<b>Mardi 15 novembre 1994 (matin, après-midi et soir) :</b>	
Affaires sociales et santé (suite).	
<b>Mercredi 16 novembre 1994 (matin, après-midi et soir) :</b>	
Économie et budget : charges communes, services financiers, Monnaies et médailles, comptes spéciaux du Trésor, taxes parafiscales.....	3 h 45
Articles non rattachés, seconde délibération.	

### CONVOCATION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le mardi 4 octobre 1994, à dix-neuf heures, dans les salons de la présidence.

### REPLACEMENT DE DÉPUTÉS DÉCÉDÉS

En application des articles L.O. 176-1 et L.O. 179 du code électoral, M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, a informé M. le président de l'Assemblée nationale :

Par une communication du 23 août 1994, que M. André Rossi, député de la 5<sup>e</sup> circonscription de l'Aisne, décédé le 22 août 1994, est remplacé jusqu'au renouvellement de l'Assemblée nationale par M. Renaud Dutreil, élu en même temps que lui à cet effet.

Par une communication du 14 septembre 1994, que M. Serge Charles, député de la 9<sup>e</sup> circonscription du Nord, décédé le 12 septembre 1994, est remplacé jusqu'au renouvellement de l'Assemblée nationale par M. Patrick Delnatte, élu en même temps que lui à cet effet.

### DÉCÈS DE DÉPUTÉS

M. le président de l'Assemblée nationale a le regret de porter à la connaissance de Mmes et MM. les députés les décès de : M. André Rossi, député de la 5<sup>e</sup> circonscription de l'Aisne, survenu le 22 août 1994 ;

M. Serge Charles, député de la 9<sup>e</sup> circonscription du Nord, survenu le 12 septembre 1994.

### NOMINATION DE RAPPORTEURS

#### DÉFENSE NATIONALE ET FORCES ARMÉES

M. Pierre Favre, rapporteur pour avis sur le projet de loi autorisant la ratification de la convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (n° 1423).

#### FINANCES, ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET PLAN

M. José Rossi, rapporteur pour avis sur le projet de loi, adopté par le Sénat, d'orientation et de programmation relatif à la sécurité (n° 1490).

M. Gilbert Gantier, rapporteur sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif au statut fiscal de la Corse (n° 1495).

#### LOIS CONSTITUTIONNELLES, LÉGISLATION ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

M. André Fanton, rapporteur pour la proposition de loi de M. Claude Gaillard, tendant à permettre à un majeur en tutelle d'être inscrit à une liste électorale et de voter si le juge l'y autorise (n° 333).

M. André Fanton, rapporteur pour la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à permettre à un majeur en tutelle d'être inscrit à une liste électorale et de voter si le juge l'y autorise (n° 1396).

M. Jean-Jacques Hiest, rapporteur pour la proposition de loi de M. Pierre-Rémy Houssin et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier les dispositions relatives à la fonction publique territoriale (n° 474).

M. Dominique Bussereau, rapporteur pour le projet de loi relatif à la sécurité et à la modernisation des transports (n° 1348).

M. Jean-Jacques Hiest, rapporteur pour le projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant certaines dispositions relatives à la fonction publique territoriale (n° 1459).

M. Pierre Pasquini, rapporteur pour avis sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif au statut fiscal de la Corse (n° 1495).

Mme Suzanne Sauvaigo, rapporteur pour la proposition de résolution de M. Martin Malvy et plusieurs de ses collègues tendant à créer une commission d'enquête sur les contrôles exercés par les services de police sur les partis politiques (n° 1521).

### COMPOSITION DES GROUPES

#### I. - GROUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE

(*Journal officiel*, Lois et décrets, du 15 septembre 1994)  
(244 membres au lieu de 245)

Supprimer le nom de M. Serge Charles.

(*Journal officiel*, Lois et décrets, du 8 septembre 1994)

(*Apparences aux termes de l'article 19 du règlement*)

(15 membres au lieu de 14)

Ajouter le nom de M. Alain Madalle.

(*Journal officiel*, Lois et décrets, du 29 septembre 1994)  
(245 membres au lieu de 244)

Ajouter le nom de M. Patrick Delnatte.

#### II. - GROUPE DE L'UNION

##### POUR LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE ET DU CENTRE

(*Journal officiel*, Lois et décrets, du 24 août 1994)  
(208 membres au lieu de 209)

Supprimer le nom de M. André Rossi.

(*Journal officiel*, Lois et décrets, du 1<sup>er</sup> septembre 1994)  
(209 membres au lieu de 208)

Ajouter le nom de M. Renaud Dutreil.

#### III. - GROUPE RÉPUBLIQUE ET LIBERTÉ

(*Journal officiel*, Lois et décrets, du 8 septembre 1994)  
(23 membres au lieu de 24)

Supprimer le nom de M. Alain Madalle.

#### IV. - LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT À AUCUN GROUPE

(*Journal officiel*, Lois et décrets, du 24 août 1994)  
(2 au lieu de 1)

Ajouter le nom de M. Renaud Dutreil.

(*Journal officiel*, Lois et décrets, du 1<sup>er</sup> septembre 1994)  
(1 au lieu de 2)

Supprimer le nom de M. Renaud Dutreil.

(*Journal officiel*, Lois et décrets, du 15 septembre 1994)  
(2 au lieu de 1)

Ajouter le nom de M. Patrick Delnatte.

(*Journal officiel*, Lois et décrets, du 29 septembre 1994)  
(1 au lieu de 2)

Supprimer le nom de M. Patrick Delnatte.

### COMPOSITION DES COMMISSIONS

#### DÉMISSIONS

(*Journal officiel*, Lois et décrets, du 14 juillet 1994)

M. Jean-Paul Virapoullé a donné sa démission de membre de la commission des finances, de l'économie et du Plan.

M. Michel Jacquemin a donné sa démission de membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

(*Journal officiel*, Lois et décrets, du 9 septembre 1994)

M. François Loos a donné sa démission de membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

(*Journal officiel*, Lois et décrets, du 18 septembre 1994)

M. Jean Falala a donné sa démission de membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Raymond-Max Aubert a donné sa démission de membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

(*Journal officiel*, Lois et décrets, du 27 septembre 1994)

M. Ernest Moutoussamy a donné sa démission de membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Patrick Braouezec a donné sa démission de membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

#### CESSATION D'APPARTENANCE À UNE COMMISSION

(En application de l'article 38, alinéa 3, du règlement)

M. Alain Madalle, qui n'est plus membre du groupe République et Liberté, a cessé d'appartenir à la commission de la production et des échanges (*Journal officiel* du 13 septembre 1994).

#### NOMINATIONS

(En application de l'article 38, alinéa 3, du règlement)

I. - Le groupe U.D.F. a désigné :

M. Michel Jacquemin pour siéger à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jean-Paul Virapoullé pour siéger à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Candidatures affichées le mercredi 13 juillet 1994, à douze heures trente.

Ces nominations ont pris effet dès leur publication au *Journal officiel* du 14 juillet 1994.

II. - Le groupe U.D.F. a désigné :

M. Renaud Dutreil pour siéger à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. François Loos pour siéger à la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

Candidatures affichées le jeudi 8 septembre 1994, à dix-huit heures.

Ces nominations ont pris effet dès leur publication au *Journal officiel* du 9 septembre 1994.

III. - Le groupe R.P.R. a désigné :

M. Raymond-Max Aubert pour siéger à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Jean Falala pour siéger à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Candidatures affichées le samedi 17 septembre 1994, à onze heures.

Ces nominations ont pris effet dès leur publication au *Journal officiel* du 18 septembre 1994.

IV. - Le groupe communiste a désigné :

M. Patrick Braouezec pour siéger à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Ernest Moutoussamy pour siéger à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Candidatures affichées le lundi 26 septembre 1994, à seize heures trente.

Ces nominations ont pris effet dès leur publication au *Journal officiel* du 27 septembre 1994.

V. - Le groupe R.P.R. a désigné :

M. Alain Madalle pour siéger à la commission de la production et des échanges.

Candidature affichée le mardi 27 septembre 1994, à douze heures.

Cette nomination a pris effet dès sa publication au *Journal officiel* du 28 septembre 1994.

VI. - Le groupe R.P.R. a désigné :

M. Patrick Delnatte pour siéger à la commission des affaires étrangères.

Candidature affichée le jeudi 29 septembre 1994, à onze heures trente.

Cette nomination a pris effet dès sa publication au *Journal officiel* du 30 septembre 1994.

#### DEMANDES D'EXAMEN

#### SELON LA PROCÉDURE D'ADOPTION SIMPLIFIÉE

(Application des articles 103 à 107 du règlement)

Projet de loi autorisant l'approbation de la convention France-Afrique du Sud sur la fiscalité (n° 1400).

Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention France-Arabie saoudite sur la fiscalité (n° 1401).

Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention France-Koweït sur la fiscalité (n° 1403).

Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention France-Emirats arabes unis sur la fiscalité (n° 1404).

Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord France-Portugal sur les successions (n° 1483).

Lors de la réunion de la conférence des présidents du 27 septembre 1994, ces projets de loi, inscrits à l'ordre du jour du mardi 4 octobre 1994, ont fait l'objet de demandes d'examen selon la procédure d'adoption simplifiée.

Conformément à l'article 104 du règlement, il peut être fait opposition à ces demandes jusqu'au lundi 3 octobre 1994, à dix-huit heures.

#### NOTIFICATION DE L'ADOPTION DÉFINITIVE DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

Il résulte d'une lettre de M. le Premier ministre, en date du 15 juillet 1994, qu'a été adoptée définitivement par les instances communautaires, le 11 juillet 1994, la proposition d'acte communautaire suivante :

Proposition de décision du Conseil relative aux réseaux télématiques entre administrations pour les statistiques des échanges de biens entre Etats membres (COMEDI : Commerce Electronic Data Interchange) (E 73).

Il résulte d'une lettre de M. le Premier ministre, en date du 15 juillet 1994, qu'a été adoptée définitivement par les instances communautaires, le 27 juin 1994, la proposition d'acte communautaire suivante :

Recommandation de décision du Conseil autorisant la commission à négocier deux échanges de lettres visant à modifier les accords intérimaires et les accords européens avec la république de Bulgarie et avec la Roumanie (E 272).

Proposition de décision du Conseil approuvant l'échange de lettres modifiant l'accord intérimaire pour le commerce et les mesures d'accompagnement entre la Communauté économique européenne et la Communauté européenne du charbon et de l'acier, d'une part, et la république de Bulgarie, d'autre part, ainsi que l'accord européen établissant une association entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République de Bulgarie, d'autre part, dans leur version modifiée par le protocole additionnel conclu le 20 décembre 1993.

Proposition de décision du Conseil approuvant l'échange de lettres modifiant l'accord intérimaire pour le commerce et les mesures d'accompagnement entre la Communauté économique européenne et la Communauté européenne du charbon et de l'acier, d'une part, et la Roumanie, d'autre part, ainsi que l'accord européen établissant une association entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la Roumanie, d'autre part, dans leur version modifiée par le protocole additionnel conclu le 20 décembre 1993 - Sec (94) 849 final.

Il résulte d'une lettre de M. le Premier ministre, en date du 26 juillet 1994, qu'a été adoptée définitivement par les instances communautaires le 11 juillet 1994 la proposition d'acte communautaire suivante :

Proposition de décision du conseil concernant la conclusion d'un accord sous forme d'échange de lettres portant création d'un contingent tarifaire relatif aux importations de certains produits industriels en provenance de Pologne. Com (94) 216 final (E 271).

Il résulte d'une lettre de M. le Premier ministre, en date du 27 juillet 1994, qu'a été adoptée définitivement par les instances communautaires le 11 juillet 1994 la proposition d'acte communautaire suivante :

Proposition de règlement CEE du conseil interdisant de faire droit aux demandes relatives aux contrats et opérations dont l'exécution a été affectée par la résolution 757 (1992) du Conseil de sécurité des Nations Unies et par les résolutions connexes. Com (93) 283 final (E 101).

Il résulte d'une lettre de M. le Premier ministre, en date du 29 juillet 1994, qu'a été adoptée définitivement par les instances communautaires le 18 juillet 1994 la proposition d'acte communautaire suivante :

Proposition de décision du conseil relative à la signature et à la conclusion de l'accord international de 1994 sur le café au nom de la Communauté. Com (94) 255 final (E 279).

Il résulte de lettres de M. le Premier ministre, en date du 3 août 1994, qu'ont été adoptées définitivement par les instances communautaires le 27 juillet 1994 les propositions d'actes communautaires suivantes :

Proposition de directive du conseil établissant l'annexe VI de la directive 91/414/CEE concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques (E 80).

Proposition de décision du conseil autorisant le royaume d'Espagne à appliquer une mesure dérogatoire aux articles 2 premier point et 17 de la sixième directive (77/388/CEE) en matière d'harmonisation des législations des Etats membres relatives aux taxes sur le chiffre d'affaires. Com (94) 224 final (E 273).

Il résulte de lettres de M. le Premier ministre, en date du 7 septembre 1994, qu'ont été adoptées définitivement par les instances communautaires le 25 juillet 1994, les propositions d'actes communautaires suivantes :

Proposition de règlement CE du conseil modifiant le règlement CE n° 519/94 du conseil du 7 mars 1994 relatif au régime commun applicable aux importations de certains pays tiers et abrogeant les règlements CEE n° 1765/82, 1766/82 et 3420/83. Com (94) 312 final (E 288).

Communication de la commission au conseil relative aux résultats des « consultations informelles » menées par le secrétariat général aux Nations unies pour assurer l'acceptation universelle de la convention des Nations unies sur le droit de la mer de 1982 ; proposition de décision du conseil relative à la signature de l'accord relatif à l'application de la partie XI de la convention des Nations unies sur le droit de la mer de 1982 et à l'application provisoire de cet accord ainsi que de la partie XI de ladite convention, par la Communauté européenne. Com (94) 305 final (E 291).

Il résulte d'une lettre de M. le Premier ministre, en date du 8 septembre 1994, qu'a été adoptée définitivement par les instances communautaires le 19 août 1994, la proposition d'acte communautaire suivante :

Règlement CE du conseil portant application à l'Afrique du Sud de certains des avantages octroyés par la Communauté aux pays en développement dans le cadre des préférences tarifaires généralisées. Com (94) 318 final (E 283).

Il résulte d'une lettre de M. le Premier ministre, en date du 13 septembre 1994, qu'a été adoptée définitivement par les instances communautaires le 17 mai 1994, la proposition d'acte communautaire suivante :

Modification de la proposition d'échange de lettres entre la Communauté européenne et la République du Chili sur les importations de pommes et de poires dans la Communauté européenne.

Proposition de règlement CE du conseil établissant des dispositions particulières pour les importations de pommes et de poires. Com (94) 197 final.

Il résulte d'une lettre de M. le Premier ministre, en date du 16 septembre 1994, qu'a été adoptée définitivement par les instances communautaires le 11 juillet 1994 la proposition d'acte communautaire suivante :

Proposition de décision du conseil relative à la conclusion d'un accord, sous forme d'échange de lettres, modifiant l'accord intérimaire entre la Communauté économique européenne du charbon et de l'acier, d'une part, et la République fédérative tchèque et slovaque, d'autre part, ainsi que l'accord européen entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République fédérative tchèque et slovaque, d'autre part. Com (94) 191 final (E 265).

Il résulte d'une lettre de M. le Premier ministre, en date du 27 septembre 1994, qu'a été adoptée définitivement par les instances communautaires le 19 septembre 1994, la proposition d'acte communautaire suivante :

Proposition de décision du conseil concernant la conclusion de l'accord sous forme d'échange de lettres relatif à l'application provisoire du protocole fixant les possibilités de pêche et la compensation financière prévue par l'accord entre la CE et le Gouvernement de la République d'Angola sur la pêche au large de l'Angola, pour la période du 3 mai 1994 au 2 mai 1996 ; proposition de règlement du conseil concernant la conclusion du protocole fixant les possibilités de pêche et la compensation financière prévues par l'accord entre la CE et le Gouvernement de la République d'Angola sur la pêche au large de l'Angola pour la période du 3 mai 1994 au 2 mai 1996. - Com (94) 211 final (E 270).

Il résulte d'une lettre de M. le Premier ministre, en date du 27 septembre 1994, qu'a été adoptée définitivement par les instances communautaires le 22 septembre 1994, la proposition d'acte communautaire suivante :

Proposition de directive du conseil concernant la constitution d'un comité européen ou l'établissement d'une procédure pour l'information et la consultation des travailleurs dans les entreprises et groupes d'entreprises de dimension communautaire. - Com (94) 134 final (E 259).

## TRANSMISSION DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

Par lettre du 18 juillet 1994, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, la proposition d'acte communautaire suivante :

Proposition de décision du conseil relative à la conclusion d'un accord sous la forme d'un échange de lettres entre la Communauté européenne et les Etats-Unis d'Amérique concernant les marchés publics. - Com (94) 251 final (E 277).

Par lettre du 21 juillet 1994, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, les propositions d'actes communautaires suivantes :

Proposition de décision du conseil concernant les modalités d'établissement, pour une période transitoire, de listes provisoires des établissements de pays tiers dont les Etats membre sont autorisés à importer certains produits d'origine animale, produits de la pêche et mollusques bivalves vivants. - Com (94) 241 final (E 278).

Proposition de décision du conseil relative à la signature et à la conclusion de l'accord international de 1994 sur le café au nom de la Communauté. - Com (94) 255 final (E 279).

Par lettre du 20 juillet 1994, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, la proposition d'acte communautaire suivante :

Sixième directive du conseil (77/388/CEE) du 17 mai 1977 relative à la taxe sur la valeur ajoutée (Gouvernement irlandais), règles relatives à la perception de la taxe sur les biens immobiliers. - SG (94) D 9199 (E 280).

Par lettre du 26 juillet 1994, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale les propositions d'actes communautaires suivantes :

Proposition de directive du conseil modifiant la directive 92/12/CEE du conseil du 25 février 1992 relative au régime général, à la détention, à la circulation et aux contrôles des produits soumis à accise, la directive 92/81/CEE du conseil du 19 octobre 1992 concernant l'harmonisation des structures des droits d'ac-

cise sur les huiles minérales ainsi que la directive 92/82/CEE du 19 octobre 1992 concernant le rapprochement des taux d'accise sur les huiles minérales. Com (94) 179 final (E 281).

Projet de décision 1/94 du conseil d'association CE-Turquie relative à l'application de l'article 3 du protocole additionnel à l'accord d'Ankara aux marchandises obtenues dans les Etats membres de la Communauté. Sec (94) 944 final (E 282).

Par lettre du 27 juillet 1994, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale la proposition d'acte communautaire suivante :

Règlement CE du conseil portant application à l'Afrique du Sud de certains des avantages octroyés par la Communauté aux pays en développement dans le cadre des préférences tarifaires généralisées. Com (94) 318 final (E 283).

Par lettre du 22 août 1994, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale les propositions d'actes communautaires suivantes :

Proposition de règlement (CE, Euratom) du conseil relatif à la protection des intérêts financiers des Communautés. Proposition d'acte du conseil de l'Union européenne portant établissement de la convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés. Com (94) 214 final (E 284).

Proposition de décision du conseil relative à la conclusion d'un accord sous la forme d'un échange de lettres entre la Communauté européenne et les Etats-Unis d'Amérique concernant les marchés publics. Com (94) 251 final-2 (E 285).

Proposition de règlement CE du conseil dans le domaine de la création d'emplois et du soutien aux petites et micro-entreprises dans les pays du Maghreb. Com (94) 289 final (E 286).

Proposition de décision du conseil concernant la conclusion d'un accord sous forme d'échange de lettres entre la Communauté européenne et la République de Hongrie portant modification des annexes VIIIa IXb et Xb de l'accord européen entre les communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République de Hongrie, d'autre part, signé à Bruxelles le 16 décembre 1991. Com (94) 290 final (E 287).

Proposition de règlement CE du conseil modifiant le règlement CE n° 519/94 du conseil du 7 mars 1994 relatif au régime commun applicable aux importations de certains pays tiers et abrogeant les règlements CEE n° 1765/82, 1766/82 et 3420/83. Com (94) 312 final (E 288).

Par lettre du 24 août 1994, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale la proposition d'acte communautaire suivante :

Proposition de règlement (CE, CECA, Euratom) du conseil modifiant le règlement financier du 21 décembre 1977 applicable au budget général des communautés européennes. Com (94) 338 final (E 289).

Par lettre du 25 août 1994, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, les propositions d'actes communautaires suivantes :

Proposition de directive du conseil concernant l'évaluation et la gestion de la qualité de l'air ambiant. Com (94) 109 final (E 290).

Communication de la commission au conseil relative aux résultats des « consultations informelles » menées par le secrétariat général aux Nations unies pour assurer l'acceptation universelle de la convention des Nations unies sur le droit de la mer de 1982 ; proposition de décision du conseil relative à la signature de l'accord relatif à l'application de la partie XI de la convention des Nations unies sur le droit de la mer de 1982 et à l'application provisoire de cet accord, ainsi que de la partie XI de ladite convention, par la Communauté européenne. Com (94) 305 final (E 291).

Par lettre du 29 août 1994, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale la proposition d'acte communautaire suivante :

Proposition de décision du conseil relative à la conclusion par la Communauté européenne de l'accord intérimaire pour le commerce et les mesures d'accompagnement entre la Commu-

nauté européenne, la Communauté européenne du charbon et de l'acier et la Communauté de l'énergie atomique, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part. Projet de décision de la commission relative à la conclusion au nom de la Communauté européenne du charbon et de l'acier de l'accord intérimaire pour le commerce et les mesures d'accompagnement entre la Communauté européenne, la Communauté européenne du charbon et de l'acier et la Communauté européenne de l'énergie atomique, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part. Com (94) 341 final (E 292).

Par lettre du 24 août 1994, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, la proposition d'acte communautaire suivante :

Communication de la commission et proposition de décision du Parlement européen et du conseil adoptant un programme d'action communautaire de promotion, d'information, d'éducation et de formation en matière de santé, conformément au cadre de l'action dans le domaine de la santé publique. Com (94) 202 final (E 293).

Par lettre du 6 septembre 1994, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, les propositions d'actes communautaires suivantes :

Proposition de règlement du CE du conseil portant application à l'Afrique du Sud de certains des avantages octroyés par la Communauté aux pays en développement dans le cadre des préférences tarifaires généralisées. Com (94) 318 final/2 (E 294).

Projet de directive du conseil relative à la promotion de l'emploi et à la protection du travail à temps partiel et du travail à durée déterminée. SN 3200/94 (Soc) (E 295).

Par lettre du 8 septembre 1994, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, la proposition d'acte communautaire suivante :

Proposition de décision du conseil relative à l'adhésion de la Communauté européenne à l'accord visant à favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion. Com (94) 331 final (E 296).

Par lettre du 12 septembre 1994, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, la proposition d'acte communautaire suivante :

Proposition de décision du Parlement européen et du conseil portant adoption d'un programme d'action communautaire pour la prévention de la toxicomanie conformément au cadre de l'action dans le domaine de la santé publique (1995-2000). Com (94) 223 final (E 297).

Par lettre du 13 septembre 1994, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, la proposition d'acte communautaire suivante :

Avant-projet de budget général des Communautés européennes pour l'exercice 1995. - Volume 2, section I Parlement. Com (94) 400 FR (E 298).

Par lettre du 23 septembre 1994, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, les propositions d'actes communautaires suivantes :

Projet d'accord entre l'Union européenne et l'Afrique du Sud. Com (94) (E 299) ;

Communication de la commission au conseil pour le renouvellement et l'approfondissement de l'instrument financier EC Investment Partners (ECIP) destiné à des pays d'Amérique latine, d'Asie, de la Méditerranée et à l'Afrique du Sud. Proposition de règlement CE du conseil relatif à la mise en œuvre de l'instrument financier EC Investment Partners destiné à des pays d'Amérique latine, d'Asie, de la Méditerranée et à l'Afrique du Sud. Com (94) 358 final (E 300).

Par lettre du 30 septembre 1994, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, les propositions d'actes communautaires suivantes :

Projet de décision du conseil relative à la conclusion, par la commission, du mémorandum d'entente concernant la coopération entre la Communauté européenne de l'énergie atomique et le Gouvernement du Canada dans le domaine de la fusion nucléaire contrôlée. Com (94) 343 final (E 301) ;

Proposition de décision du conseil approuvant la conclusion de la convention sur la sûreté nucléaire par la Communauté européenne de l'énergie atomique. Com (94) 362 final (E 302) ;

Projet de proposition de règlement du conseil portant application d'un schéma pluriannuel de préférences tarifaires généralisées pour la période 1995-1997 à certains produits industriels originaires de pays en voie de développement. S.P.G. (E 303) ;

Lettre rectificative n° 1 à l'avant-projet de budget pour l'exercice 1995. - Section III, Commission Sec (94) (E 304).

### ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.  Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres.  Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.  Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
Codes	Titres	Francs	Francs	
<b>DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				
03	Compte rendu ..... 1 an	116	914	<b>DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION</b> 28, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 16 Téléphone : STANDARD : (1) 40-58-75-00 <b>ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77</b> <b>TELEX : 201178 F DIRJO-PARIS</b>
33	Questions ..... 1 an	115	506	
83	Table compte rendu .....	58	96	
93	Table questions .....	55	104	
<b>DEBATS DU SENAT :</b>				
05	Compte rendu ..... 1 an	106	576	
35	Questions ..... 1 an	105	377	
85	Table compte rendu .....	56	90	
95	Table questions .....	35	58	
<b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				
07	Série ordinaire ..... 1 an	713	1 721	
27	Série budgétaire ..... 1 an	217	338	
<b>DOCUMENTS DU SENAT :</b>				
09	Un an .....	717	1 582	
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Tout paiement à la commande faciliter son exécution. Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : 3,60 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)